

## SÉANCE SPÉCIALE DU 9 DÉCEMBRE 2019, 18 H 30.

Lundi, le 9 décembre 2019, se tient au lieu habituel et à 18h30, la séance spéciale du conseil de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau. Cette séance est sous la présidence de Mme le maire Catherine Morissette.

Sont présents :	M. le conseiller	Paul Pineault
	Mme la conseillère	Sylvie Larouche
	M. le conseiller	Germain Grenon
	M. le conseiller	André Dufour
	M. le conseiller	Philippe Dufour

Est absent: M. le conseiller Richard Sirois

M. Daniel Hudon, secrétaire-trésorier et directeur général, assiste également à la séance.

Conformément à l'article 153 du Code municipal, le conseil constate et mentionne que l'avis de convocation de la présente séance spéciale a été dûment signifié à tous les membres du conseil.

**AVIS SPÉCIAL** vous est par les présentes donné par le soussigné, qu'une séance extraordinaire du conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes par Mme le maire Catherine Morissette, pour être tenue au lieu ordinaire des séances du conseil, lundi, le 9<sup>e</sup> jour de décembre 2019, 18 h 30, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir:

- 1.0 Pensée.
- 2.0 Programme triennal des dépenses en immobilisation.
- 3.0 Période de questions (exclusivement sur le programme triennal des dépenses en immobilisation).  
Levée de l'assemblée.

DONNÉ ce 6<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2019.

Daniel Hudon  
Secrétaire-trésorier et directeur général

**359-2019**

**Acceptation de l'ordre du jour de la séance spéciale du 9 décembre 2019 – 18 h 30.**

---

**ORDRE DU JOUR :**

- 1.0 Pensée.
  - 2.0 Programme triennal des dépenses en immobilisation.
  - 3.0 Période de questions (exclusivement sur le programme triennal des dépenses en immobilisation).
- Levée de l'assemblée.

Il est proposé par M. le conseiller André Dufour, appuyé par Mme la conseillère Sylvie Larouche et résolu que l'ordre du jour de la séance spéciale du 9 décembre 2019, 18 h 30, soit et est accepté. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

**360-2019**

**Programme triennal des dépenses en immobilisation.**

**CONSIDÉRANT** que le programme triennal des dépenses en immobilisation pour les années 2020, 2021 et 2022 de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau se résume comme suit :

PROJET (000\$)	2020	2021	2022	TOTAL
Eau potable – Boulevard Martel/Rang 4	700	800	-	1 500
Réfection du boulevard Desgagné	-	1 200	-	1 200
Hôtel-de-ville	-	900	-	900
Caserne/Véhicule d'urgence	1 950	-	-	1 950
CPE	800	-	-	800
Éclairage public	14	15	15	44
Aqueduc et égouts	4	4	4	12
Rues et trottoirs	340	300	300	940
Équipements	19	15	15	49
Informatique	8	-	-	8
Terrain	40	-	-	40
<b>TOTAL :</b>	<b>3 875</b>	<b>3 234</b>	<b>334</b>	<b>7 443</b>

**POUR CE MOTIF :**

Il est proposé par M. le conseiller Philippe Dufour, appuyé par Mme la conseillère Sylvie Larouche et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau adopte par la présente résolution, son programme triennal des dépenses en immobilisation pour les années 2020, 2021 et 2022, tel que résumé ci-haut. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (18 h 37).**

**Je, Catherine Morissette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.**

**Le maire,**

**Catherine Morissette**

**Le secrétaire-trésorier et directeur général,**

**Daniel Hudon**